

COUPE DE LA VILLE D'ANTIBES

Date : 6 septembre 2015

Lieu : ANTIBES

Organisateur : SOCIÉTÉ DES RÉGATES D'ANTIBES

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : Au siège de la Société des Régates d'Antibes, Bâtiment Libeccio .

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons : Devant la S.R.A.

4.2 Délai entre l'affalé de l'aperçu à terre, et le signal d'avertissement : 30 minutes. Ceci modifie la règle L 4.2 des RCV

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 3 courses prévues. Briefing au bâtiment Libeccio le dimanche 6 septembre à 9 h30.

5.2 Premier signal d'avertissement : 11h en baie de la Salis.

6. PAVILLONS DE CLASSE

SR Antibes 2015

Groupes	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	26 et +	26 et +
Flamme 2	20.5 à 25.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	8 à 13.9	
Hobie Cat		M2K

7. ZONE DE COURSE

Baies d'Antibes, et de Golfe Juan.

8. LES PARCOURS

8.1 Types côtiers numérotés comme indiqués en annexe parcours.

8.2 Signaux de parcours : le numéro du parcours sera affiché sur le bateau comité au plus tard avec le signal d'avertissement.

8.3 Réduction de parcours :

- S' il y a une réduction à une marque à contourner : Application de la règle 32.2 des RCV.

- Si le pavillon " O " est envoyé avec des signaux sonores répétés, sur un bateau comité placé à une marque à contourner, cela signifie que tous les bateaux doivent contourner la marque et se diriger directement vers la ligne d'arrivée pour finir. (Ceci modifie la règle 32.1 des RCV.)

9. MARQUES

9.1 **Marques de parcours** : Bouées vertes " SRA " à laisser à bâbord.

Marque B à ¼ de mille environ dans le Sud-Est de l'embouchure de la Brague (Siesta).

Marque M à ¼ de mille, environ dans l'est du port de Marina.

Marque SL à ¼ de mille environ dans le Sud du phare de l'entrée du port de St. Laurent du Var.

Marque S en baie de Juan les Pins à la place de l'ancienne marque dite du Sécanion.
Marque G à l'entrée de l'Anse de la Garoupe.
Marque D ou A en baie de la Salis dans la zone de départ et d'arrivée.
Marque V basse du Vengeur au Nord-Est de l'île Sainte Marguerite.

- 9.3 **Marques de départ** : Bateau Comité de course arborant le pavillon S.R.A. et la marque D.
Une bouée sera amarrée dans le prolongement arrière du bateau comité et fera partie intégrante du même bateau (application de la règle 31 des RCV). Quand un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ, et le bateau viseur.
- 9.4 **Marques d'arrivée** : Bateau Comité de course arborant le pavillon S.R.A. et la marque A.
- 9.5 **Marque de dégagement** : Bouée jaune Cylindrique

10 ZONES OU LA NAVIGATION EST INTERDITE

Toute navigation est interdite entre la Grenille et la pointe du Bacon.

11. DEPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : le mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque D à l'extrémité bâbord.
- 11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes.

13. ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée : le mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course, et le côté parcours de la marque A.

14. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITE

Pour tous les bateaux l'heure limite pour finir l'épreuve est fixée à 17 h 00
Ceci modifie les règles 35 et A4 et A5 des RCV.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Au siège de la S.R.A.
- 16.2 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course : 1 heure

17. CLASSEMENT SANS APPLICATION DU CVL

- 17.1 Une course sera nécessaire pour valider l'épreuve.
- 17.2 Courses à retirer : aucune
- 17.3 Calcul du temps compensé : Osiris-France Temps/Distance sans cvl—M2K Temps/Temps.

18. MODALITE DE CONTROLE ET REGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible au comité de course ou au siège du Club.
- 18.3 Canal VHF : 69
- 18.4 Tous les bateaux commissaires de l'organisation seront considérés comme bateaux à capacité de manœuvre restreinte et devront être considérés en tant que tel d'après la réglementation internationale du RIPAM.
- 18.5 **En cas de demande d'assistance appeler le CROSS MED par VHF canal 16, ou par téléphone en chiffrant le 04.94.61.16.16 et le Comité de course par VHF canal 69 ou par téléphone 06 58 91 69 44.**

18.6 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement

20.3 Délai pour réclamer sur les coefficients après l'heure limite d'affichage : 1 heure.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Pavillon S.R.A.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

28. RESULTATS ET PRIX

A partir de 18h30 le dimanche soir au siège de la S.R.A. suivis d'un apéritif.

ARBITRES DESIGNES :

Président du Comité de Course : OLIVIER. DETURCKHEIM

ANNEXE PARCOURS :

